

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 24.091

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 mai, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 24 mai 2024

DATE D'AFFICHAGE

Le 24 mai 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Charles BONNAVITA, M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Céline DROUILLARD, M. Julien DURESSAY, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par M. Gérard FILOCHE  
Mme Océane FERNANDES représentée par Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE  
M. Yannick PAVON représenté par Mme Dominique BERGEROT  
M. Thierry ROGISTER représenté par Mme Dominique PARSIGNEAU  
Mme Christelle MAIRE représentée par M. Jacques GUIARD

ÉTAIT ABSENT : M. Christophe PLASSARD

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 27  
Nombre d'absents : 1  
Nombre de votants : 32

Mme Dominique PARSIGNEAU a été élue secrétaire de séance.

OBJET : ADOPTION DE LA NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE DE LA VILLE DE ROYAN

RAPPORTEUR : Mme BERGEROT

VOTE : UNANIMITÉ

Créé en 1952, le blason actuel de la Ville de ROYAN a été remanié en 1964. Représentant initialement les armoiries des « Coëtivy » et des « La Trémoille » pour fournir celles de Royan, il se réduit actuellement à un montage d'éléments qui ne véhicule aucune réelle image historique de notre commune.

Il est aujourd'hui indispensable que Royan affirme son identité par son histoire, sa culture, sa géographie dans un symbole moderne et rappelant qu'elle est la Ville centre d'un territoire, « Royan Atlantique ». Dans cette démarche, les Royannais doivent renouer avec un sentiment de fierté et d'appartenance.

La nouvelle identité visuelle de la Ville permet la déclinaison d'une charte graphique applicable à l'ensemble de la communication (éditions papier, numérique, utilisations usuelles et plus recherchées, signalétique...), afin de donner du lien à l'action municipale et de la lisibilité de son appartenance au territoire.

Le service communication de la Ville de Royan a travaillé sur la création d'un logo afin de moderniser et de renforcer les outils de communication de la municipalité.

La Ville de Royan est déjà dotée d'un logo et d'un blason. Pour témoigner de l'attachement aux valeurs patrimoniales, l'usage du blason sera conservé pour les actes officiels (délibérations, arrêtés, décisions et les actes état-civil...) ainsi que pour le courrier de Monsieur le Maire.

Une charte graphique, annexée à la délibération, détaille les règles d'utilisation de la nouvelle identité visuelle.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante d'adopter la nouvelle identité visuelle de la Ville de Royan.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu la charte graphique de la Ville de Royan en annexe,
- Vu l'avis du Comité Social Territorial du 14 mai 2024,
- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

- d'approuver les termes de la charte visuelle ainsi que le nouveau logo de la Ville de Royan,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tout document se rapportant à l'application de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Patrick MARENGO

La secrétaire de séance,



Dominique PARSIGNEAU

**MISE EN LIGNE LE 03-06-2024**

Accusé de réception en préfecture  
017-211703061-20240530-DCM24-091-DE  
Date de télétransmission : 03/06/2024  
Date de réception préfecture : 03/06/2024

# Charte graphique



Mai 2024

<b>1 Introduction</b>	<b>p.03</b>
1.1 La philosophie de la charte	p.03
1.2 La symbolique du logotype	p.04
<b>2 Logotype</b>	<b>p.05</b>
2.1 Les règles d'utilisation	p.05
2.2 Les paramètres graphiques	p.06
2.3 Les structures communales	p.10
<b>3 Éléments</b>	<b>p.11</b>
3.1 La typographie	p.11
3.2 Les couleurs	p.12
<b>4 Imprimés</b>	<b>p.13</b>
4.1 Les affiches	p.13
<b>5 Autres supports</b>	<b>p.15</b>
5.1 Les véhicules	p.15
<b>6 Signalétique</b>	<b>p.16</b>
6.1 Le lettrage des bâtiments	p.16
6.2 le fléchage intérieur	p.18
6.3 le mobilier urbains	p.19
6.4 Les plaques de porte	p.20
6.5 L'accessibilité	p.23

## 1.1 La philosophie de la charte

*La Ville de Royan présente son nouvel univers graphique, à travers cette charte, « socle » d'une communication personnalisée de l'institution, moderne et en résonance avec le territoire et le code de marque « Royan Atlantique ».*

*La charte graphique de la Ville de Royan détaille les règles de son utilisation qui doivent être employées avec rigueur, respect et constance.*

Son objectif :

- identifier et valoriser les missions et les actions de la Ville
- préserver la cohérence graphique et l'efficacité visuelle dans les réalisations de la chaîne de production (services internes de la Ville, graphistes, imprimeurs, structures publiques, privées ou associatives...)

La charte graphique reprend les paramètres techniques du logotype ainsi que les modalités d'application sur les supports papiers ou numériques.

L'indispensable à retenir est consultable sur les pages de 5 à 10.

La charte graphique permet une certaine liberté aux organisateurs, aux partenaires et aux prestataires dans la reproduction du logotype en utilisant leur propre créativité dans un cadre défini présent dans ce document.

## 1.2 La symbolique du logotype

### La diversité estuarienne et balnéaire

- Le “O” symbolise le Balnéaire
- Le “Y” symbolise le Dynamisme
- Les “O” et “Y” lettres centrales rappellent les couleurs de la Ville
- Le “A” symbolise le Nautisme
- Le “N” symbolise l’Architecture

### L’appropriation du code de marque

Le “!R” du logo reprend l’estampille du code de marque Royan Atlantique afin d’ancrer l’appartenance de la Ville centre à son territoire.



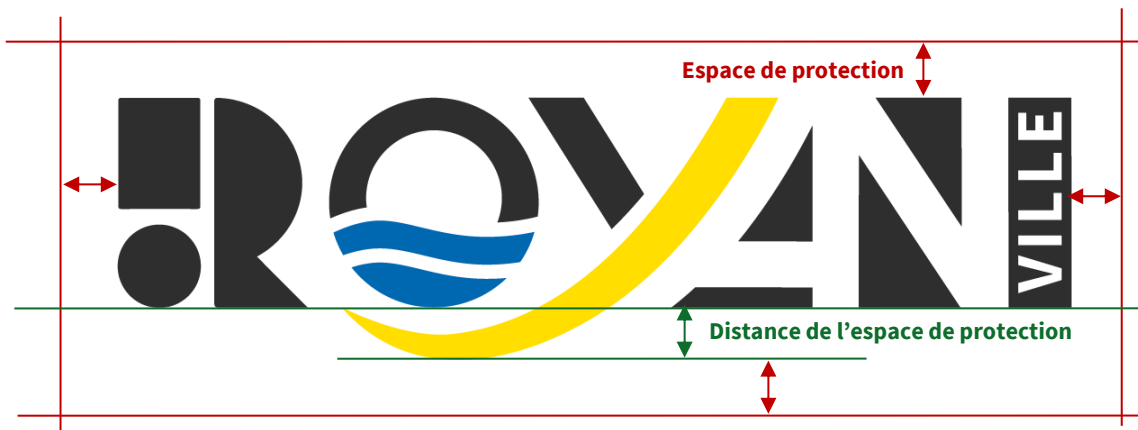
## 2.1 Les règles d'utilisation

### L'espace de protection

L'espace de protection est identique à la hauteur entre le bas du lettrage et celui de la courbe du « Y ».

Cette zone est utile lorsque des éléments graphiques et, ou des visuels viennent atténuer et bouleverser la lisibilité du logotype.

Cette distance de protection s'utilise exclusivement en signature et sur des supports autres que ceux de la Ville de Royan.



## 2.2 Les paramètres graphiques

### La taille minimale

La taille minimale autorisée est de 18 mm x 5 mm, espace de protection exclu.  
La proportionnalité hauteur/largeur est impérative lors de son redimensionnement.  
Les effets de perspectives, de distorsions et d'ombres portées sont proscrites.



Taille minimum

## 2.2 Les paramètres graphiques

### La déclinaison de couleurs du logotype

Version originale (couleur)



Version monochrome noir



Version monochrome blanc





## 2.2 Les paramètres graphiques

Le logotype est utilisable par les services de la Ville, les structures publiques, privées, associatives ou tout autre entité partenaire, dans les versions : en couleur avec l'espace de protection blanc, en noir ou en blanc avec ou sans fond d'espace de protection.



## 2.2 Les paramètres graphiques

### ✓ Les obligations

Dans le cas d'une utilisation sur un fond autre que blanc, le logotype en couleur est toujours avec le fond de l'espace de protection blanc, sinon :

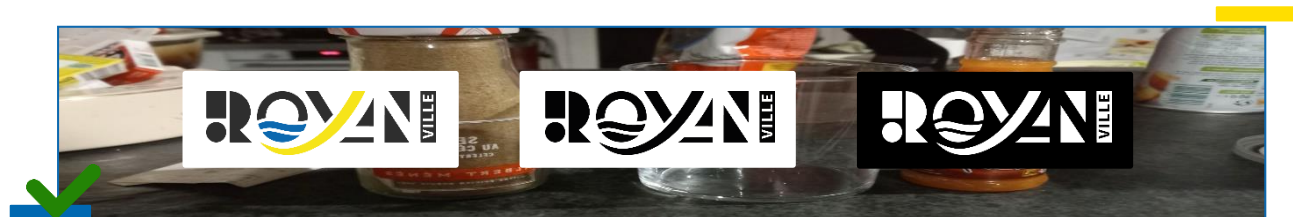
**UNI CLAIR** le logotype est noir avec ou sans le fond de l'espace de protection blanc.



**UNI FONCÉ** le logotype est blanc avec ou sans le fond de l'espace de protection noir.

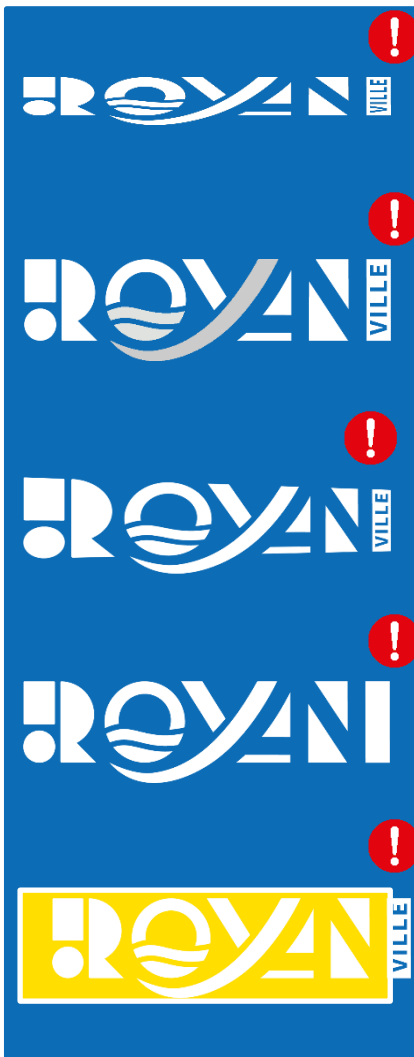


**NON UNI (Photographies, conceptions graphiques...)** Le logotype est noir ou blanc avec l'espace de protection fond blanc ou noir.



## 2.2 Les paramètres graphiques

### ! Les interdits



#### Déformer



#### Changer les couleurs ou nuancer de gris



#### Changer l'axe ou la perspective



#### Supprimer ou modifier des éléments



#### Utiliser un fond inapproprié et ou sans respecter l'espace de protection



## 2.3 Les structures communales

### Le logotype générique



### Le logotype pour les Services de la Ville



Toutes les structures et tous les services de la Ville doivent utiliser le logotype personnalisé.

Désormais, il n'y aura plus de logo autre que celui imposé par cette charte graphique.

Les logos se détachant de l'identité de Royan sont strictement interdits.

### 3.1 La typographie

La typographie « Source Sans Pro » est le caractère officiel retenu par la Ville de Royan.

La typographie est utilisée pour l'ensemble des textes, sur les publications, les supports de communication et la signalétique de la Ville.

Cette typographie peut être téléchargée sur internet gratuitement (royan.fr).  
Aucune déformation des caractères typographiques n'est autorisée (largeur, hauteur, épaisseur) même les manipulations des dessins typographiques vectorisés.

#### Source Sans Pro

La police « Source Sans Pro » est un caractère libre. Source Sans Pro est conçue par Paul D. Hunt. La famille « Source Sans » comprend actuellement six poids, de « Extra Light » au noir « Black », dans des styles droits et italiques :

#### Extra Light

abcdefghijklmnopqrstuvwxyz      ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ      013456789      ÀÉÊË

#### Light

abcdefghijklmnopqrstuvwxyz      ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ      013456789      ÀÉÊË

#### Regular

abcdefghijklmnopqrstuvwxyz      ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ      013456789      ÀÉÊË

#### Semi-Bold

abcdefghijklmnopqrstuvwxyz      ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ      013456789      ÀÉÊË

#### Bold

Abcdefghijklmnopqrstuvwxyz      ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ      013456789      ÀÉÊË

#### Black

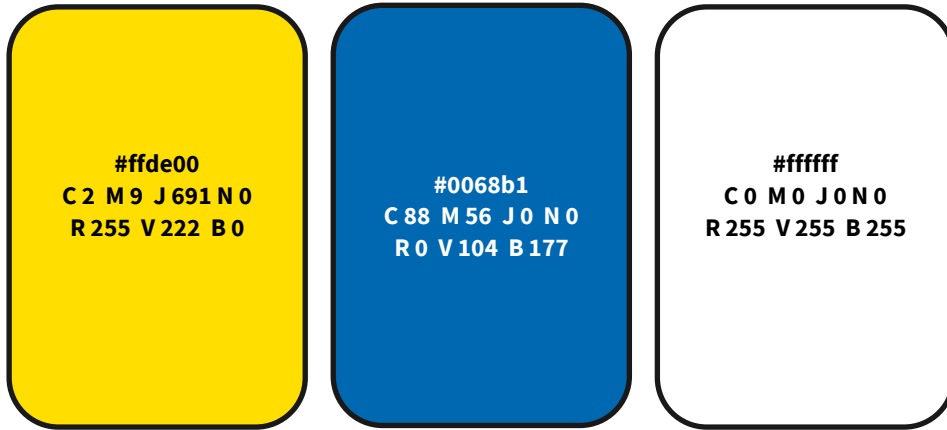
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz      ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ      013456789      ÀÉÊË

#### Italique

abcdefghijklmnopqrstuvwxyz      ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ      013456789      ÀÉÊË

### 3.1 Les couleurs

#### De la Ville



#### Du territoire - Code de Marque



## 4.1 Les affiches

Un bandeau blanc en pied de page est obligatoire, restant proportionnel au format du support.

Résolutions en 300 DPI	Millimètre (mm)	Pixel (px)
<b>A4</b>		
Hauteur du bandeau	25,90	97,89
Taille du logotype	52,50 x 14,42	198,43 x 54,50
Espace de protection	2,87	10,85
Taille du texte	8 pt	
<b>A3</b>		
Hauteur du bandeau	36,56	138,18
Taille du logotype	74,25 x 20,40	280,63 x 77,10
Taille du texte	12 pt	
Espace de protection	4,04	15,27
<b>80x120 cm</b>		
Hauteur du bandeau	98,44	372,06
Taille du logotype	200 x 54,92	755,90 x 207,57
Taille du texte	32 pt	
Espace de protection	10,88	41,12
<b>120x176 cm</b>		
Hauteur du bandeau	147,68	558,16
Taille du logotype	300 x 82,40	1133,86 x 311,43
Taille du texte	48 pt	
Espace de protection	16,32	61,68

### Formule de calcul du bandeau

logo sans espace de protection  
= ¼ de la largeur du support

hauteur du logo + (espace de protection x 4)

Il reprendra systématiquement ces informations dans l'ordre suivant :

- Logotype (du service, si besoin) en couleur.
  - aligné à gauche avec une marge **2 fois l'espace de protection**
  - centré en verticale
- Ligne séparatrice
  - centrée en horizontale et en verticale
  - égale à la hauteur du logotype
  - de chaque côté une réserve **1 fois l'espace de protection**
  - à gauche, le bloc réseaux sociaux - royan.fr **en bleu / Source Sans Pro Bold / 12pt**
  - à droite, le bloc : Info ou Inscription **en Majuscule / Bold / 8pt**,  
adresse postale (sans le CP et la ville) **en Regular / 8pt**,  
le téléphone et l'adresse mail (sans intitulés les précédant) **en Regular / 8pt**.
- Logos des labels et/ou des partenaires (le logo VVF doit toujours apparaître)
  - alignés à droite **2 fois l'espace de protection**
  - centrés en verticale
  - hauteur **40 % de celle du bandeau**
  - entre chaque logo, prévoir une réserve **1 fois l'espace de protection**

# RÉUNION PUBLIQUE

MISE EN LIGNE LE 03-06-2024

## PRÉSENTATION DU PROJET DE LA RÉHABILITATION DU FRONT DE MER

VEN. 26 AVRIL 18H  
PALAIS DES CONGRÈS





## 5.1 Les véhicules

### Format

Le logotype est :

- en couleurs, le nuancé de gris est interdit
- de 66,5 x 23 cm (espace de protection inclus) sur fond blanc
- placé sur les portières avants pour les véhicules légers,  
sur les flancs pour les véhicules plus importants



## 6.1 Le lettrage des bâtiments

Une typographie "ROYANNAISE" a été créée ainsi que la colorimétrie, en concertation et avec l'aval de l'Architecte des Bâtiments de France.

Cette police est exclusivement réservée pour les équipements et bâtiments collectifs ou services publics de la Ville de Royan.

La taille maximum autorisée pour la hauteur des lettres est 30 cm, en accord avec le RLP (Règlement Local de Publicité) de la Ville.

2 couleurs sont autorisées « Ultramarine blue » et « Traffic white »

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ

**Traffic white**  
#FCFFFF  
C 1 M 0 J 0 N 0  
R 255 V 255 B 255  
Ral 9016

**Ultramarine blue**  
#000F75  
C 99 M 100 J 27 N 13  
R 0 V 15 B 117  
Ral 5002

## 6.1 Le lettrage des bâtiments

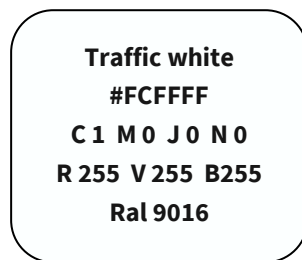


## 6.2 Le fléchage intérieur

Afin de faire le lien entre le lettrage des bâtiments et la charte graphique, la signalisation intérieure reprend les couleurs imposées au lettrage (« Ultramarine blue » et « Traffic white ») avec la typographie (Source Sans Pro) de la nouvelle identité de la Ville.

La taille doit rester proportionnelle dans sa longueur et sa largeur (point de référence 15 x 10 cm)

Les panneaux sont en dibon finition laminée mate, de fond « Ultramarine blue » et la typographie « Traffic white ». Les formes sont les suivantes :



## 6.3 Le mobilier urbain

Les structures, mobiliers urbains et accueils de supports sont de couleur « Light Grey », élément également validé par l'ABF (Architecte des Bâtiments de France).



Light Grey  
#C5C7C4  
C 27 M 19 J 21 N 0  
R 197 V 199 B 196  
Ral 7035

## 6.4 Les plaques de porte - les élus

Dans le même esprit que la signalétique, les plaques de porte sont en dibon finition laminée mate, de fond « Ultramarine blue » et la typographie « Traffic white ». La taille est de 20 x 6 cm. Les textes sont centrés horizontalement et verticalement.

### 1ère ligne

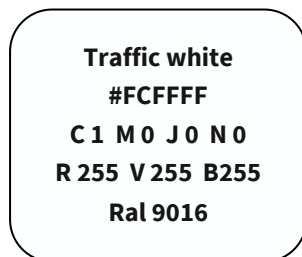
Prénom NOM Taille de la police 30 pt interligne 30 pt - Source Sans Pro Black

### 2ème ligne

Titre Taille de la police 22 pt interligne 30 pt - Source Sans Pro Semi-bold

### 3ème ligne

Délégation(s) Taille de la police 18 pt interligne 20 pt - Source Sans Pro Light



## 6.3 Les plaques de porte - Fonctionnaires

Dans le même esprit que la signalétique, les plaques de porte sont en dibon finition laminée mate, de fond « Ultramarine blue » et la typographie « Traffic white ». La taille est de 20 x 6 cm. Les textes sont centrés horizontalement et verticalement.

### 1ère ligne

Prénom NOM

Taille de la police 30 pt interligne 30 pt - Source Sans Pro Black

### 2ème ligne

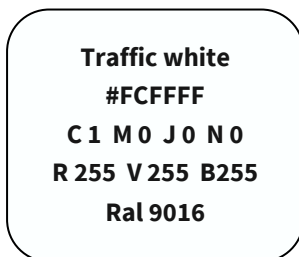
Titre

Taille de la police 22 pt interligne 30 pt - Source Sans Pro Semi-bold

### 3ème ligne

Délégation(s)

Taille de la police 18 pt interligne 20 pt - Source Sans Pro Light



## 6.3 Les plaques de porte - Services

Dans le même esprit que la signalétique, les plaques de porte sont en dibon finition laminée mate, de fond « Ultramarine blue » et la typographie « Traffic white ». La taille est de 20 x 6 cm. Les textes sont centrés horizontalement et verticalement.

### 1ère ligne

Nom du service                      Taille de la police 50 pt - Source Sans Pro Black



**Secrétariat Général**

Traffic white

#FCFFFF

C 1 M 0 J 0 N 0

R 255 V 255 B 255

Ral 9016

Ultramarine blue

#000F75

C 99 M 100 J 27 N 13

R 0 V 15 B 117

Ral 5002



## 6.4 L'accessibilité en 2 mots

Le principe du droit à l'information est écrit dans la loi de 2002, repris dans celle de 2005 et dans la convention relative aux droits des personnes handicapées adoptée en 2007 par la France.

### À retenir

Préférez une police sans empattement, dite « bâton » (exclure les script ex. Times New Roman).

### Les couleurs

Il est recommandé que le contraste entre les couleurs soit d'au moins **70%**.

	Beige	Blanc	Gris	Noir	Brun	Rose	Violet	Vert	Orange	Bleu	Jaune	Rouge
Rouge	78	84	32	38	7	57	28	24	62	13	82	0
Jaune	14	16	73	89	80	25	75	76	52	79	0	
Bleu	75	82	21	47	7	50	17	12	56	0		
Orange	44	60	44	76	59	12	47	50	0			
Vert	72	80	11	53	18	43	6	0				
Violet	70	79	5	56	22	40	0					
Rose	51	65	37	73	53	0						
Brun	77	84	26	43	0							
Noir	87	91	58	0								
Gris	69	78	0									
Blanc	28	0										
Beige	0											

Source: Société Logistique & Institut Nazareth et Louis BRAILLE - CANADA - Tirés de Arthur, P. (1988). Orientations et points de repère dans les édifices publics, Survol. p.84

### Les titres

Utiliser de préférence des verbes à l'infinitif.

Raccourcir la longueur des énoncés.

Évitez l'écriture en lettre capitale, en italique ou avec des contours et/ou ombré d'une taille minimum de 14 pt.

### Le corps des textes

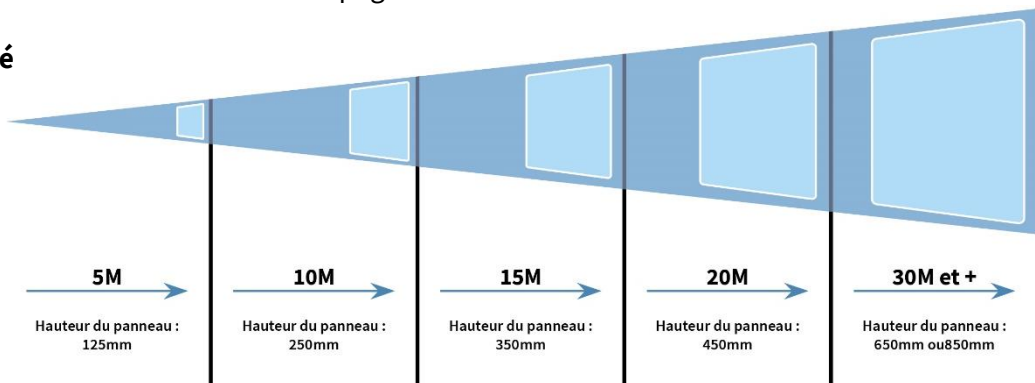
Garder la même police pour le corps des textes.

Les informations les plus importantes doivent être écrites en début de document en gras ou encadrées.

Aligner le texte à gauche implique de ne pas le justifier car cela évite de grands écarts entre les mots.

Éviter aussi l'utilisation d'une mise en page en colonne.

### La lisibilité



**MISE EN LIGNE LE 03-06-2024**

Accusé de réception en préfecture  
017-211703061-20240530-DCM24-091-DE  
Date de télétransmission : 03/06/2024  
Date de réception préfecture : 03/06/2024



Hôtel de Ville  
80, avenue de Pontaillac  
CS N°80218  
17200 ROYAN CEDEX

[mairie@mairie-royan.fr](mailto:mairie@mairie-royan.fr) – [www.royan.fr](http://www.royan.fr)